gaspillerons notre argent à construire cette institution de 4 millions ou quel qu'en soit le coût, dans les environs de Vancouver.

Il y a différents points de vue, mais je ne crois pas que nous résoudrons le problème des stupéfiants tant que nous n'aurons pas trouvé moyen de rendre la vente illégale des drogues peu profitable. Aussi longtemps qu'il sera possible de réaliser des bénéfices, il y aura toujours quelqu'un qui cherchera à habituer d'autres personnes à l'usage des stupéfiants. Nous savons qu'il y a des toxicomanes qui doivent obtenir certaines drogues jusqu'à ce qu'ils puissent être guéris. Pourquoi, grands dieux, ne prenons-nous pas des dispositions pour qu'ils puissent se les procurer légalement sans avoir à passer par le marché clandestin, où le profiteur gagne sa vie? Nos lois devraient être extrêmement sévères lorsqu'elles s'appliquent aux distributeurs de narcotiques, qui ne sont pas euxmêmes des toxicomanes. On devrait les condamner à l'emprisonnement à vie pour le trafic qu'ils font. C'est un problème qui ne disparaîtra pas tant que nous n'aurons pas installé des dispensaires permettant à ceux qui ont besoin de drogues de s'en procurer, sans être forcés de s'en procurer illégalement.

Ces questions me préoccupent énormément et j'espère sincèrement que le ministre aura l'obligeance de nous faire une déclaration sur la situation, peut-être lorsque nous examinerons ses crédits plus en détail. J'ai eu l'honneur de voir et de discuter les plans et programmes de la Commission des pénitenciers et j'espère que le ministre obtiendra que le ministre des Finances délie les cordons de la bourse, afin que l'on dispose de fonds grâce auxquels nous nous comporterons dans ce domaine en gens civilisés pour que notre régime pénitenciaire soit le plus admiré au monde.

M. Baldwin: J'avais l'intention de mentionner certaines questions se rapportant à ce crédit mais, vu l'heure avancée, je me bornerai à commenter brièvement les déclarations faites ce soir par le premier ministre et le ministre de la Justice.

Leurs propos prouvent, je suis heureux de le dire, que le gouvernement reconnaît l'existence d'un problème. C'est la première condition à remplir pour le régler. Mais j'ajoute tout de suite que la solution proposée ne va pas assez loin. Je voudrais rappeler rapidement les paroles du ministre de la Justice. Il a dit: comme le premier ministre l'a déclaré, le programme de sécurité a un but préventif et non punitif. Si cette déclaration se rapporte au droit criminel, je n'ai jamais cru

que celui-ci était répressif, car il peut être préventif lui aussi. Notre régime administratif du droit criminel est loin d'être parfait. Aucun système ne l'est. Mais je tiens à signaler que notre expérience nous a permis d'atteindre un plus grand degré de perfection que dans n'importe quel autre régime. La raison en est que nos procès se tiennent dans des cours ouvertes au public. L'accusé et les témoins y sont confrontés. Ici, dans ces circonstances, alors qu'un juge siège sur une estrade, vêtu d'une toge sombre, en présence d'amis, et de témoins que des avocats compétents peuvent contre-interroger, nous nous rapprochons de la justice idéale. Je me rends bien compte que dans les cas comme ceux auxquels songe le ministre, on ne saurait atteindre un tel degré de perfection, mais je prétends que nous pourrions aller beaucoup plus loin que le gouvernement a jugé bon de le faire aujourd'hui sans mettre notre sécurité en danger.

J'ai deux propositions à faire, et j'aimerais en faire part brièvement au comité. Ne pourrait-on pas remettre à l'employé dont la situation est compromise un résumé de la déclaration qui a été faite à son sujet, non pas de façon qu'il puisse reconnaître la personne qui a témoigné contre lui, mais pour qu'il sache au moins de quoi il est accusé pour lui permettre de réfuter ces allégations. En deuxième lieu, compte tenu de l'unanimité nécessaire pour protéger les personnes qui font ces déclarations, ces témoins devraient sûrement être soumis à un examen et (ou) un interrogatoire par ce tribunal ou par un agent du tribunal. J'aimerais qu'on aille encore plus loin, mais si ces propositions étaient acceptées, nous réussirions peut-être dans une certaine mesure à instituer des méthodes plus équitables.

Puis-je dire qu'il est dix heures et demie? (Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Je voudrais demander au leader suppléant de la Chambre si nous étudierons toujours une motion de subsides, lundi et mardi.

M. MacNaught: Lundi, le ministre des Finances proposera que la Chambre se forme en comité des subsides. Je regrette de ne pouvoir vous fournir d'autres précisions sur les autres travaux de la semaine. Je crois savoir que des pourparlers sont en cours entre les représentants des divers partis et on annoncera l'ordre des travaux au début de la semaine.

(A onze heures moins vingt-huit minutes, la séance est levée d'office.)